



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-860

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015 Pôle dynamiques urbaines Direction de la nature	Délibération N° 2015-860
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan du 15 octobre 2015 - Gouvernance alimentaire - Décision - Signature - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Une mobilisation internationale accompagne l'exposition universelle de Milan « Nourrir la planète, énergie pour la vie » dont le thème fait écho aux démarches dans lesquelles le territoire métropolitain s'engage depuis une dizaine d'années. Les engagements que porte le « Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan du 15 Octobre 2015 » font déjà l'objet de réflexions locales. Ce pacte a pour objet de relever le défi de l'alimentation en s'appuyant sur un réseau de villes innovantes s'engageant dans la recherche d'un système alimentaire local, raisonné et durable.

1- Le pacte de Milan

Conscients des enjeux, le Département de la Gironde et la ville de Bordeaux ont signé le pacte de Milan. Ce dernier est l'occasion de se rallier à un réseau et de bénéficier d'un partage d'expériences sur un sujet touchant aux besoins primaires d'une métropole.

Bordeaux Métropole porte déjà aujourd'hui plusieurs des engagements auxquels le pacte invite et une signature de celui-ci permettrait d'ancre et d'expliquer la démarche, notamment vers le grand public. Elle permettrait également de donner une cohérence dans la poursuite des objectifs, à l'échelle qui nous concerne. Les territoires signataires doivent s'engager, via le développement d'outils dans le cadre de leurs compétences propres, à une mise en réseau des différents acteurs du système alimentaire local et une cohérence interne sur cette thématique transversale, de la sorte :

1. s'appuyer sur une politique locale de soutien à l'émergence de systèmes alimentaires durables et à la mise en valeur des espaces naturels et agricoles, dans les documents d'urbanisme et via tous les outils juridiques et de protection existants. Ces réflexions et initiatives sont déjà menées par la Métropole à l'heure actuelle.
2. s'inscrire dans une démarche transversale au sein des différentes directions concernées de la Métropole (appui technique, économique, foncier, de communication...) et assurer une coordination sur cette thématique très transversale pour adopter une politique alimentaire urbaine durable intégrée.
3. utiliser le cadre d'actions défini par le pacte de Milan comme point de départ pour développer un système alimentaire local propre au territoire et informer des progrès accomplis.

4. définir une politique et un programme d'actions en collaboration avec tous les secteurs du système alimentaire local, y compris les autorités voisines, les producteurs, le secteur privé et la société civile.
5. encourager d'autres villes à se joindre aux actions de politique alimentaire que Bordeaux Métropole engage pour valoriser l'initiative locale à une échelle plus large et pertinente pour le territoire.

2- La gouvernance alimentaire locale

Aujourd'hui, Bordeaux Métropole peut s'appuyer sur une démarche locale de gouvernance alimentaire, impulsée par l'Etat et suivie par un comité de pilotage composé de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF Aquitaine), l'Agence régionale de santé (ARS), la Région Aquitaine, le Département de la Gironde et la ville de Bordeaux.

L'objectif du comité de pilotage et de ce chantier, animé par l'association International Urban Food Network (IUFN) est aujourd'hui de constituer un conseil de gouvernance alimentaire, porté par les élus.

Ce conseil vise à mettre en réseau tous les acteurs du système alimentaire afin de développer une politique locale alimentaire durable. Il définira des objectifs communs en phase avec les orientations du pacte de Milan et adaptés aux problématiques et atouts du territoire métropolitain.

Il est donc proposé que Bordeaux Métropole se joigne à la mise en place de ce conseil et participe aux réflexions que ce comité de pilotage mène, dans le respect des engagements portés par le pacte de Milan, en s'appuyant sur une démarche transversale localement implantée et en menant ses propres actions.

3- Dynamique agricole, développement durable et gouvernance alimentaire

La dynamique de Bordeaux Métropole sur ces sujets donne aujourd’hui le cadre porteur de son intervention sur cette thématique transversale. Les politiques nature, agricole et de développement durable légitiment une véritable politique publique alimentaire et agricole, locale et durable, appelée par les habitants, le réseau local d’acteurs de la chaîne alimentaire et les réflexions à l’échelle internationale.

Cette dynamique, dans le cadre de la politique qu’elle met en œuvre et au regard de l’engagement d’intégration soulevé par le pacte de Milan, nécessite aujourd’hui l’appui et le regard de l’ensemble des directions de Bordeaux Métropole et notamment dans les domaines de l’économie, du foncier et de la communication.

Au regard de ces éléments, il est proposé que :

- Bordeaux Métropole soit signataire du pacte de Milan ;
- Bordeaux Métropole s’implique dans la création d’un conseil de gouvernance alimentaire, visant de fait l’un des objectifs du pacte et permettant d’expliciter la démarche locale en lien avec les autres politiques métropolitaines.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement,

VU le pacte de politique alimentaire urbaine de Milan du 15 octobre 2015.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole s'est engagée, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, dans la préservation et le développement de l'agriculture périurbaine, qui participe d'une politique alimentaire urbaine durable,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le pacte de politique alimentaire urbaine de Milan du 15 octobre 2015 ci-annexé

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée,
PUBLIÉ LE : 18 JANVIER 2016	Madame Béatrice DE FRANÇOIS